

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE BOLTON OUEST

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
QUE:

The following by-law was recently adopted by the municipal council at the regular meeting held September 7, 2010 and can be consulted at the municipal office during regular office hours or on our website at municipalitedeboltonouest.com:

The by-law #RM 110-2010 concerning intrusion alarm systems comes into effect according to the law.

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 7 septembre 2010 et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur notre site web, municipalitedeboltonouest.com :

Le règlement #RM 110-2010 règlement sur les systèmes d'alarme intrusion entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST CE 15 jour du mois de septembre 2010

Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carrol Kralik, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi le 15 septembre 2010

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 15 septembre 2010

Signé.....
Titre